

Rapport financier

<u>14</u>	Rapport de situation
<u>14</u>	Modèle d'entreprise réglementaire
<u>16</u>	Marche des affaires
<u>17</u>	Évaluation des risques
<u>18</u>	Perspectives
<u>20</u>	Comptes annuels Swiss GAAP RPC
<u>20</u>	Compte de résultat
<u>21</u>	Bilan
<u>22</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>23</u>	Évolution des fonds propres
<u>24</u>	Annexe
<u>47</u>	Rapport de l'auditeur
<u>52</u>	Comptes annuels statutaires
<u>52</u>	Compte de résultat
<u>53</u>	Bilan
<u>54</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>55</u>	Annexe
<u>64</u>	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
<u>65</u>	Rapport de l'organe de révision

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels conformément aux dispositions Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

Modèle d'entreprise réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de valeur ajoutée de l'économie électrique se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport de l'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) contrôle l'application de la LApEI et de l'OApEI. L'EiCom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Si nécessaire, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un environnement très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale pour l'exploitation du réseau, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport ainsi que son entretien écologiquement viable et efficace. La société a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Réglementation «Cost Plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'EiCom contrôle a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «Cost Plus», où «Cost» renvoie au principe de couverture des coûts, et «Plus» au bénéfice d'exploitation.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons, par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel ainsi que des prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts calculés. Le montant des intérêts calculés dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer (WACC).

La BNV se compose notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles ainsi que de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle et des différences de couverture cumulées.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre charges réelles et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Le taux WACC s'applique également aux différences de couverture, qui sont incluses dans les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation. Celles-ci influent sur le montant des coûts de capital. Les déficits augmentent les coûts de capital, tandis que les excédents les réduisent.

Réglementation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital (WACC). L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds

propres (dividende et/ou thésaurisation des bénéfices). Ainsi, il résulte de la réglementation «Cost Plus» un rendement égal au coût moyen pondéré du capital (WACC).

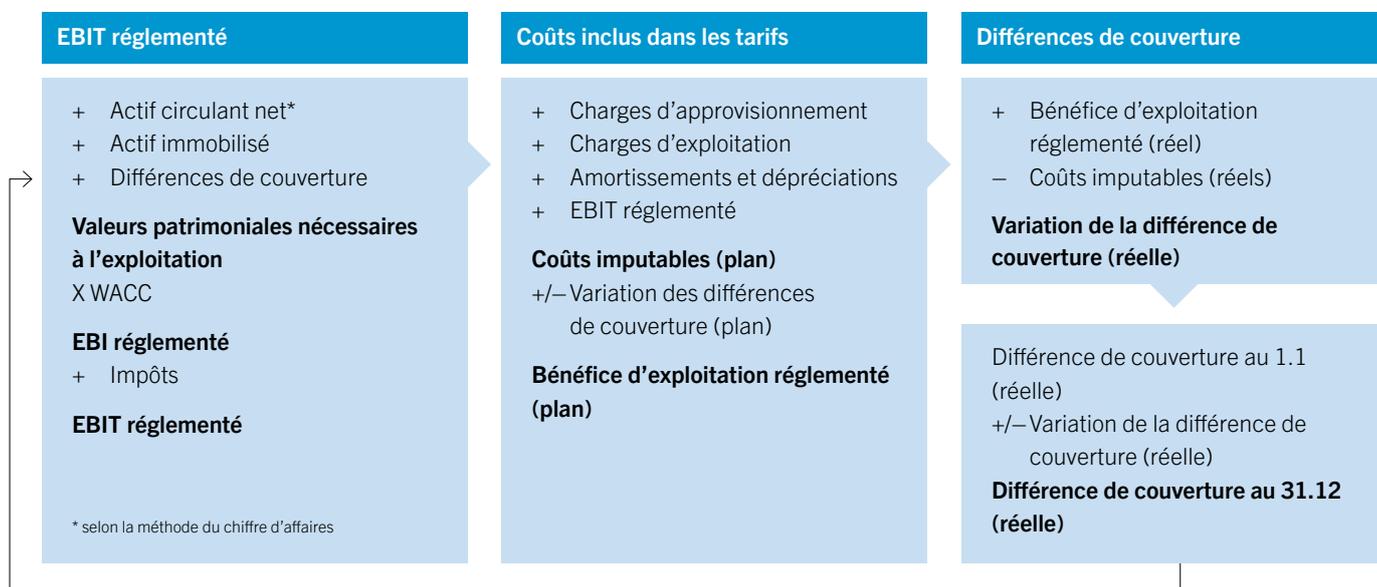
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la réglementation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Puisque le WACC représente un taux d'intérêt théorique pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



Marche des affaires

(valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 263,4 millions, ont diminué de CHF 30,7 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 294,1 millions), principalement en raison de la nette baisse des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage dans le segment Prestations de services système générales en comparaison à 2017.

Pendant l'exercice sous revue, les coûts ont également diminué dans les segments Utilisation du réseau et Pertes de transport. Le segment Utilisation du réseau a enregistré moins d'indemnités ultérieures pour les coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les charges d'approvisionnement ont augmenté depuis l'exercice précédent dans le segment Énergie réactive en raison de l'augmentation des quantités achetées.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui totalisent CHF 184,9 millions, sont en recul de CHF 14,9 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 199,8 millions).

La baisse des coûts d'exploitation s'explique principalement par la réduction du poste Matériel et prestations de tiers de CHF 11,6 millions par rapport à 2017. Pendant l'exercice 2018, les coûts générés dans les secteurs de l'entretien du réseau, de la commande des installations de réseau et des autres prestations de services dans le secteur du réseau ont baissé par rapport à l'exercice précédent. En particulier, le raccordement d'autres sous-stations au propre système de conduite du réseau a permis de réduire encore davantage les coûts de commande des installations de réseau.

Les charges de personnel ont contribué à hauteur de CHF 5,6 millions à la baisse des charges d'exploitation. À partir de l'exercice sous revue, le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie et l'établissement des garanties d'origine ont été réalisés directement par Pronovo AG pour la première fois. Jusqu'en 2017, ces activités étaient réglées par des collaborateurs de Swissgrid par le biais de la fondation RPC.

La diminution de l'effectif s'est répercutée sur les frais de personnel, qui ont baissé en conséquence. La moyenne annuelle des postes à temps plein s'établit à 460,8 FTE (exercice précédent: 493,7 FTE, dont 40,0 FTE pour le règlement des activités conformément à la LEné).

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de CHF 2,3 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est due aux coûts générés pendant l'exercice sous revue par le déménagement de Laufenburg et Frick vers Aarau et l'installation dans le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau ainsi qu'à des délimitations accrues pour les impôts sur le capital et les impôts à caractère réel.

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles s'élèvent à CHF 146,3 millions pour l'exercice sous revue et ont donc augmenté de CHF 3,1 millions par rapport à l'exercice précédent. Les amortissements sur immobilisations corporelles se sont maintenus au niveau de l'exercice précédent, tandis que les amortissements sur immobilisations incorporelles ont augmenté de CHF 3,0 millions.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net réalisé pendant l'exercice 2018 sur tous les segments s'élève à CHF 907,9 millions. Le chiffre d'affaires net de l'exercice précédent s'établissait à CHF 948,2 millions.

Si le chiffre d'affaires net réalisé dans les segments Utilisation du réseau et Pertes de transport s'est maintenu au niveau de l'exercice précédent, les chiffres d'affaires dans les deux autres segments ont baissé par rapport à l'exercice précédent. La baisse des recettes tarifaires de CHF 24,8 millions dans le segment Prestations de services système générales explique le recul du chiffre d'affaires dans ce segment.

Dans le segment Énergie réactive, le recul est imputable à un effet extraordinaire: Swissgrid a constaté qu'un tarif de l'énergie réactive trop élevé était facturé depuis quelques années aux parties directement raccordées au réseau de transport. Swissgrid a donc décidé au cours de l'exercice 2018 de rembourser selon le principe de causalité aux destinataires des factures les recettes tarifaires perçues en trop au cours des années dans le segment Énergie réactive. Ce remboursement a réduit le chiffre d'affaires de CHF 17,5 millions dans ce segment. En contrepartie, le tarif général des PSS fixé dans le segment Prestations de services système générales était trop bas. En considérant les deux segments, cette situation n'a eu aucune incidence sur le résultat pour Swissgrid.

Il en résulte pour l'exercice 2018 des excédents nets (excédents cumulés moins déficits cumulés) de CHF 221,3 millions (contre CHF 220,6 millions pour l'exercice précédent). En particulier dans le segment Utilisation du réseau, il en résulte pour 2018 des excédents de CHF 219,3 millions, qui ont permis de résorber le déficit existant depuis fin 2017 de CHF 223,2 millions à CHF 3,9 millions.

Les variations des différences de couverture des trois autres segments se sont compensées réciproquement: dans le segment Prestations de services système générales, l'excédent existant a encore augmenté de CHF 45,3 millions. Dans les deux autres segments Pertes de transport et Énergie réactive, les déficits existants ont enregistré des hausses de CHF 39,3 millions et CHF 4,0 millions.

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Aux termes de la loi, l'EBIT de Swissgrid correspond au montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multiplié par le coût moyen pondéré du capital (WACC) et augmenté des impôts. Le WACC fixé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) pour 2018 a été maintenu à 3,83% comme pour l'exercice précédent. Par rapport à l'exercice précédent, le montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) a reculé en raison des excédents nets réalisés pendant l'exercice 2018. Par conséquent, l'EBIT 2018 est en léger recul à CHF 119,4 millions, contre CHF 124,9 millions l'exercice précédent. Compte tenu de la baisse des charges financières par rapport à 2017 consécutive au premier remboursement partiel de prêts convertibles, le résultat de l'entreprise augmente de CHF 0,3 million par rapport à l'exercice pour s'établir à CHF 65,6 millions.

Bilan et tableau des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) a baissé de CHF 90 millions sur un an et s'établit à CHF 3,005 milliards. Comme durant les exercices précédents, la dotation en fonds propres absolue a été renforcée pendant l'exercice sous revue par le résultat positif de l'entreprise minoré du dividende distribué. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 38,0% au 31 décembre 2018 (contre 35,5% au 31 décembre 2017). Le ratio de fonds propres a également été influencé positivement par la réduction des dettes financières suite au premier remboursement partiel de prêts convertibles pour un montant de CHF 142,2 millions au début de l'exercice 2018.

Les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation, qui totalisent CHF 451,2 millions, affichent un résultat nettement positif. Le chiffre de l'exercice précédent de CHF 13,9 millions est impacté négativement par le règlement de l'indemnisation de CHF 417,4 millions découlant de la mise en œuvre de la décision de l'ECom du 20 octobre 2016. Corrigés de ce montant, les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation ont augmenté de CHF 19,9 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie résultant des activités d'investissement pendant l'exercice sous revue s'élèvent à CHF 258,7 millions, soit CHF 58,4 millions de plus que l'exercice précédent. Cette augmentation est due à des investissements accrus pour des immobilisations corporelles.

Les flux de trésorerie résultant des activités de financement ont augmenté de CHF 145,5 millions par rapport à l'exercice précédent pour atteindre CHF 211,1 millions en raison du premier remboursement partiel de prêts convertibles de CHF 142,2 millions.

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques porte sur toute l'organisation, sans ses filiales et participations. Elle découle des normes établies ISO 31000 et COSO ERM.

La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les cadres dirigeants à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer consciemment les risques à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. L'Enterprise Risk Management a été intégré début 2019 à l'unité Crisis Management & Business Continuity. Le responsable Enterprise Risk Management gère le processus de gestion des risques avec une équipe de spécialistes décentralisés dans toutes les unités organisationnelles.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et de l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des stratégies pour gérer les risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le profil de risque n'a pas sensiblement changé par rapport à l'exercice précédent. Les risques proviennent de l'environnement politique et réglementaire national mais aussi international, du contexte économique dans le secteur et des évolutions du marché européen.

La numérisation augmente les risques dans les secteurs de la sécurité de l’approvisionnement, de la commande du réseau et de la gestion du réseau. Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu’international. À défaut d’accord sur l’électricité entre l’UE et la Suisse, le système électrique suisse est de plus en plus écarté des processus européens importants en matière de sécurité du réseau, mettant à moyen terme en péril la stabilité du système et la capacité d’importation. En outre, il risque également d’être exclu des coopérations européennes prévues concernant l’énergie de réglage. Sans accord sur l’électricité, il restera encore difficile d’imposer les intérêts de la Suisse.

Mise en œuvre du «Réseau stratégique 2025»

Des travaux importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» restent marqués par des procédures très lentes et par de nombreux recours, ce qui complique l’élimination de congestions du réseau. D’un autre côté, la Stratégie énergétique 2050 approuvée par la population et la stratégie Réseaux électriques adoptée par le Parlement ont des répercussions positives sur la mise en œuvre du «Réseau stratégique 2025». En adoptant le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique, les délais de la procédure de plans sectoriels et de la procédure d’approbation des plans sont réduits chacun à deux ans maximum. La possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral se restreint désormais à des questions juridiques fondamentales.

Sécurité de l’approvisionnement

Swissgrid est fortement tributaire d’infrastructures techniques pour son activité, notamment des réseaux énergétiques et de communication ainsi que des systèmes informatiques qui lui permettent de commander et de régler le réseau de transport et d’assurer la sécurité de l’approvisionnement. Une panne d’alimentation à grande échelle provoque d’énormes dommages économiques. La défaillance de fonctions de commande importantes, ou bien des données indisponibles ou falsifiées peuvent nuire sensiblement à la gestion du réseau, provoquant dans le pire des cas des pannes d’alimentation. Des événements naturels, des erreurs humaines, des pannes matérielles et logicielles, de même que des actes criminels, comme les cybercrimes, sont susceptibles d’occasionner des interruptions sur le réseau de transport. En outre, un comportement spéculatif d’acteurs du marché, leur insolvabilité ainsi qu’une réserve de réglage insuffisante peuvent entraîner un déséquilibre critique entre la production et la consommation. Swissgrid réduit en permanence les risques au moyen de redondances, de plans d’urgence, de sites alternatifs et d’une sélection minutieuse des fournisseurs, et est donc en mesure de fournir les prestations nécessaires.

Sécurité et cyberrisques

L’exploitation et l’entretien de l’infrastructure à très haute tension de Swissgrid recèlent des risques. Des personnes peuvent être gravement blessées en travaillant. Pour minimiser autant que possible ce risque, Swissgrid investit constamment dans la sécurité et la culture du risque et met en œuvre un ensemble complet de mesures techniques et organisationnelles. Les cyberrisques représentent un défi énorme, en raison de la rapidité de l’évolution technique, des nombreuses possibilités d’attaque et de la mise en réseau croissante des systèmes au-delà de l’entreprise. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore constamment ses processus et systèmes afin d’identifier les cybermenaces de manière précoce et de se défendre.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d’intérêt et de contrepartie:

La liquidité est garantie en permanence grâce à une planification constante et la surveillance des besoins financiers, la mise en réserve d’une liquidité minimum ainsi qu’à des lignes de crédit bancaire autorisées.

Le risque de change est limité au moyen d’une couverture naturelle et par des opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d’intérêt est réduit par l’échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d’instruments de financement. Des instruments financiers dérivés sont également utilisés pour réduire davantage le risque.

Les contreparties financières font l’objet d’une vérification constante, elles sont surveillées et des limites de tolérance individuelles sont fixées pour ces dernières. Les risques de contrepartie opérationnels sont régulièrement surveillés.

Perspectives

Perspectives stratégiques

Dans les années à venir, Swissgrid se concentrera sur la mise en œuvre de la stratégie 2022. L’entreprise met en œuvre des mesures en suivant les quatre grands axes «sécurité des personnes, des installations et de l’environnement», «utilisation intelligente de nouvelles technologies», «exploitation intégrée des installations et du système» et «coopération étroite avec les partenaires suisses et européens».

Pour 2019, Swissgrid s’est fixé les priorités suivantes dans le domaine de la sécurité: l’entreprise pose les bases pour améliorer la sécurité physique des sous-stations. La protection des personnes est également une priorité: des normes de sécurité strictes

seront ancrées chez Swissgrid, ainsi que chez tous les prestataires de services. De plus, l'entreprise met systématiquement en œuvre des mesures dans le domaine de la cybersécurité afin de réduire le risque d'attaques.

En mettant en œuvre la stratégie 2022, Swissgrid a donné un coup d'accélérateur à l'intégration de l'exploitation du système et du marché et l'a d'ores et déjà inscrite dans l'organisation au 1^{er} janvier 2019. Au cours de l'année à venir, tous les processus seront mis en œuvre afin d'achever l'intégration. En ce qui concerne la gestion des installations, Swissgrid met en œuvre le modèle d'affaires développé et pose ainsi les bases des investissements nécessaires dans le réseau et d'une plus grande efficacité.

La modernisation du réseau de transport inclut non seulement l'extension et la transformation de l'infrastructure, mais également l'utilisation de nouvelles technologies. La numérisation et l'automatisation offrent à Swissgrid de nouvelles possibilités afin de mieux utiliser l'infrastructure de réseau existante. En 2019, l'entreprise pourra tester le Dynamic Line Rating pour la première fois. Cette procédure permet d'augmenter la capacité du réseau étant donné que les mesures des températures permettent de gérer la charge des lignes de manière plus ciblée. L'entreprise va de même numériser la documentation des installations.

Les coopérations avec les partenaires en Suisse et en Europe revêtent une importance particulière dans la stratégie 2022. L'objectif est de garantir l'accès de la Suisse au marché intérieur européen de l'électricité tout en créant de nouveaux marchés. En 2019, Swissgrid introduit en collaboration avec l'Italie une nouvelle vente aux enchères intra-day pour l'attribution des capacités à la frontière commune. L'entreprise regroupe également les produits appelés manuellement pour le réglage de la fréquence et le redispatching dans un marché intégré.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des institutions de recherche nationales et internationales afin de pouvoir continuer à accomplir ses missions de manière sûre et économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets qui sont réalisés en collaboration avec des hautes écoles et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement de l'ordre de CHF 150 à 250 millions par an. Bien que la nouvelle ligne 380 kV Chamoson—Chippis ait été approuvée par le Tribunal fédéral en septembre 2017, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation en raison du maintien des restrictions, notamment au niveau des autorisations en ce qui concerne la transformation ou la construction de nouvelles liaisons

entre les lignes. En planifiant à moyen terme, il est présumé que les investissements dans le réseau s'élèvent à environ CHF 150 à 200 millions par an.

Coûts d'exploitation

Swissgrid a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie 2022 communiquée au début de l'exercice 2018. Celle-ci prévoit des gains d'efficacité et des mesures en faveur d'un approvisionnement électrique sûr et d'une plus grande sécurité pour les personnes, les installations et l'environnement. La mise en œuvre de ces mesures entraîne une augmentation des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) et du WACC. Le WACC, affichant 3,83% pour 2019, communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), reste inchangé par rapport à l'année dernière. Par conséquent, l'EBIT et le résultat de l'entreprise attendus en 2019 devraient se maintenir au niveau de 2018. En adéquation avec la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices dégagés sont thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint et en fonction de la situation de financement. De cette manière, le ratio de fonds propres peut être accru davantage, et le financement stable de Swissgrid assuré sur le long terme.

Acquisition d'éléments du réseau

D'autres installations du réseau ont été acquises au début de l'année 2019. Il s'agit en l'occurrence d'installations du réseau de transport qui, pour différentes raisons, n'avaient pas pu être acquises jusqu'à maintenant par Swissgrid. À l'instar des acquisitions réalisées jusqu'à aujourd'hui, la valeur de ces installations du réseau acquises sera ajustée pour la première fois à l'automne 2019. Néanmoins, les effets attendus sur le bilan de Swissgrid (hausse de l'actif immobilisé, des fonds propres et des capitaux empruntés) seront probablement très limités.

Suite à la décision de l'ECom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences financières à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires net	4, 5	907,9	948,2
Autre produit d'exploitation	4, 6	12,8	19,8
Variation des différences de couverture	4, 15	-221,3	-220,6
Prestations propres à l'actif		14,6	14,6
Total des produits d'exploitation		714,0	762,0
Charges d'approvisionnement	4, 5	263,4	294,1
Marge brute		450,6	467,9
Charges de matériel et prestations de tiers	7	72,9	84,5
Charges de personnel	8	82,6	88,2
Autres charges d'exploitation	9	29,4	27,1
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		265,7	268,1
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	116,2	116,1
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	30,1	27,1
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	4	119,4	124,9
Produits financiers	10	0,8	0,4
Charges financières	11	39,3	44,7
Résultat avant impôts		80,9	80,6
Impôts sur le bénéfice	12	15,3	15,3
Résultat de l'entreprise		65,6	65,3

Résultat par action

CHF	2018	2017
Résultat de l'entreprise	65 636 044	65 336 297
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	318 134 905	317 917 131
Résultat non dilué par action	0,21	0,21
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	-0,03	-0,04
Résultat dilué par action	0,18	0,17

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1^{er} janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de CHF 27,5 millions (exercice précédent: CHF 33,1 millions). Étant donné que les impôts sont pris en compte dans le modèle d'entreprise réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une augmentation du résultat de l'entreprise de CHF 27,5 millions (exercice précédent: CHF 33,1 millions). Parallèlement, le nombre

moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 214 045 206 unités (exercice précédent: 267 223 122 unités). Il en résulte un effet potentiel de dilution de CHF -0.03 par action (exercice précédent: CHF -0.04 par action).

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations corporelles	13	2 372,1	2 247,9
Immobilisations incorporelles	13	166,3	174,9
Immobilisations financières	14	10,7	10,9
Déficits à long terme	15	91,8	132,8
Actif immobilisé		2 640,9	2 566,5
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	17,9	46,6
Déficits à court terme	15	3,9	138,9
Stocks		1,3	2,1
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	142,7	158,2
Autres créances	18	1,5	2,5
Comptes de régularisation actifs	19	57,0	49,5
Liquidités		157,6	176,2
Actif circulant		381,9	574,0
Actif		3 022,8	3 140,5

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Capital-actions		318,1	317,9
Réserves de capitaux		404,5	404,0
Réserves de bénéfice		383,5	347,3
Fonds propres		1 106,1	1 069,2
Engagements financiers à long terme	20	1 425,6	1 570,0
Provisions à long terme	21	30,0	32,4
Excédents à long terme	15	123,9	83,0
Fonds de tiers à long terme		1 579,5	1 685,4
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	17,9	46,6
Engagements financiers à court terme	20	145,2	142,2
Engagements résultant de livraisons et de prestations		70,0	53,5
Autres engagements	22	6,4	13,4
Comptes de régularisation passifs	23	88,9	125,0
Provisions à court terme	21	2,5	3,3
Excédents à court terme	15	6,3	1,9
Fonds de tiers à court terme		337,2	385,9
Fonds de tiers		1 916,7	2 071,3
Passif		3 022,8	3 140,5

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2018	2017
Résultat de l'entreprise		65,6	65,3
Charges financières	11	39,3	44,7
Produits financiers	10	-0,8	-0,4
Impôts sur le bénéfice courants	12	17,0	26,4
Amortissements	13	146,3	143,2
Variation des provisions	21	-3,2	-13,3
Variation des stocks		0,8	-
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		15,5	15,3
Variation des autres créances		1,0	3,2
Variation des comptes de régularisation actifs		-7,5	-6,0
Variation des différences de couverture	4, 15	221,3	220,6
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		16,5	-442,4
Variation des autres engagements à court terme		-7,0	1,1
Variation des comptes de régularisation passifs		-29,0	-22,4
Impôts payés		-24,6	-21,4
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		451,2	13,9
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-238,2	-170,0
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	13	-238,2	-170,0
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		1,0	-
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-26,1	-30,5
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations incorporelles	13	-26,1	-30,5
Désinvestissements d'immobilisations incorporelles		3,9	-
Investissements dans des immobilisations financières		-	-0,1
Désinvestissements dans des immobilisations financières		0,1	-
Dividendes reçus		0,6	0,3
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-258,7	-200,3
Variation des engagements financiers à court terme		-143,1	-
Variation des engagements financiers à long terme		-	0,1
Intérêts payés		-38,6	-43,9
Dividendes versés		-29,4	-21,8
Flux de trésorerie des activités de financement		-211,1	-65,6
Variation des liquidités		-18,6	-252,0
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		176,2	428,2
Liquidités à la fin de l'exercice		157,6	176,2
Variation des liquidités		-18,6	-252,0

Activités de financement et d'investissement sans répercussions sur la trésorerie

Les anciens propriétaires des nouveaux éléments du réseau de transport acquis par Swissgrid pour un montant de CHF 2,5 millions ont été indemnisés au prix d'achat à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts (cf. note 13).

Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserve générale	Bénéfices non répartis	Total des fonds propres
État au 31.12.2016	317,9	404,0	303,7	1 025,6
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–21,7	–21,7
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	–	–	–	–
Résultat de l'entreprise 2017	–	–	65,3	65,3
État au 31.12.2017	317,9	404,0	347,3	1 069,2
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–29,4	–29,4
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	0,2	0,5	–	0,7
Résultat de l'entreprise 2018	–	–	65,6	65,6
État au 31.12.2018	318,1	404,5	383,5	1 106,1

Le capital-actions se compose de 318 141 670 (exercice précédent: 317 917 131) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune. Au 31 décembre 2018, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 128 400 912, divisé en 128 400 912 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (exercice précédent: CHF 128 409 932, divisé en 128 409 932 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1).

Augmentation de capital via un apport en nature

Le capital-actions a été relevé de CHF 0,2 million pour l'acquisition de nouveaux éléments du réseau de transport au 3 janvier 2018. Le prix d'émission s'élevait à CHF 0,7 million.

Augmentation de capital issue du capital conditionnel

La modification des statuts requise pour constituer un capital-actions conditionnel à hauteur de CHF 128,4 millions a été inscrite au registre du commerce le 3 janvier 2018. Le capital conditionnel a été constitué pour l'exercice des droits de conversion qui reviennent aux créanciers de prêts convertibles. En novembre 2018, le capital-actions conditionnel a été utilisé pour procéder à une augmentation de capital pour une valeur nominale de CHF 9020 (réévaluation 1). Le prix d'émission s'élevait à CHF 0,06 million. Le montant de l'augmentation de capital correspond à la valeur après comptabilisation des coûts de transaction sur fonds propres (CHF 0,03 million) au titre de la réduction des réserves de capital.

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2018 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats. Le 9 juillet 2018, Swissgrid a inscrit au registre du commerce le transfert de son siège de Laufenburg à Aarau.

Modifications des estimations Au début de l'exercice 2018, Swissgrid a actualisé la pratique d'activation fixée depuis le 1^{er} janvier 2013 dans le cadre de la reprise du réseau. En comparaison avec l'ancienne ligne directrice, la pratique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 a donné lieu à des activations supplémentaires de l'ordre de CHF 5 millions pendant l'exercice sous revue.

Modification des principes de la présentation des comptes Pour couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF issu des futures recettes attendues en euros, Swissgrid recourt à des contrats à terme. Jusqu'à l'exercice 2017, ces contrats à terme étaient d'ores et déjà inscrits au bilan à leur valeur de marché juste après leur conclusion, et les évaluations ultérieures étaient comptabilisées dans le compte de résultat. En conséquence, les effets de l'opération de base et de l'opération de couverture n'étaient pas comptabilisés dans le compte de résultat en même temps. Swissgrid a donc pris la décision d'appliquer une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) à partir de l'exercice 2018 (voir les explications ci-dessous concernant les instruments financiers dérivés). Les chiffres de l'exercice précédent ont été revus en conséquence. Veuillez vous reporter à la note 16 pour plus d'explications.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits, c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'article 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel, de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice et des différences de couverture cumulées. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2018, calculé selon cette méthode, s'élève à 3,83%, comme durant l'exercice précédent.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction/immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction/immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du

capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usage utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée allant jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE Fondation de prévoyance Energie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1^{er} janvier suivant leur 24^e anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (par exemple représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction font également partie des proches. Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LAPeI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

La délimitation des impôts sur le bénéfice reportés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de taux d'intérêt. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir les futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LAPeI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données au paragraphe suivant.

3. Procédures juridiques

Le 5 février 2013 puis le 18 juin 2013, l'EiCom a ouvert une procédure pour examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012 et les a suspendues jusqu'à la clôture définitive des procédures des coûts et tarifaires de 2009 à 2012. Pour les années 2013 à 2018, l'EiCom n'a pas encore ouvert de procédure d'examen des différences de couverture de ces années. De telles procédures porteraient sur l'examen de l'imputabilité des coûts d'exploitation et du capital de Swissgrid. Ces procédures pourraient se clôturer par une réduction des coûts imputables de Swissgrid.

Swissgrid a estimé le risque cumulé pour les coûts non imputables à CHF 209,8 millions au cours de l'exercice précédent. Elle s'est notamment fondée sur la dernière base de coûts approuvée par l'EiCom, qui date de 2010. Swissgrid a actualisé son estimation des risques et la procédure de quantification du risque au 31 décembre 2018. Il en résulte un risque cumulé pour les coûts non imputables des années 2011 à 2018 de CHF 110 millions au 31 décembre 2018. Même la survenance du risque maximal de CHF 110 millions ne compromettrait pas la situation des fonds propres de Swissgrid.

L'EiCom a en outre décidé de soumettre à une vérification du système les coûts de capital des années 2013 à 2015 et les différences de couverture des segments Utilisation du réseau des années 2013 à 2015 et Prestations de services système des années 2011 à 2015 de Swissgrid. Cette procédure a pour but non pas d'examiner le niveau des coûts, mais de vérifier la compatibilité des processus et déroulements avec la législation sur l'approvisionnement en électricité et, si nécessaire, d'ordonner des corrections. Il est toutefois possible que ces corrections exigées par l'EiCom aient des répercussions sur les coûts. Début décembre 2018, l'EiCom a remis à Swissgrid un rapport d'examen des processus et procédures de Swissgrid pour calculer les coûts de capital et les différences de couverture afin qu'elle prenne position. Au moment où les comptes annuels sont établis, il n'est pas possible de dire si et dans quelle mesure les coûts imputables de Swissgrid seront réduits à l'issue de la vérification du système.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2018 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. De la même manière, Swissgrid juge que ses processus et procédures pour calculer les différences de couverture et de capital sont compatibles avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Aucun arrêt ayant force exécutoire ne devrait être rendu avant l'année 2020 dans le cadre des procédures en cours évoquées précédemment. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2020.

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, étant donné qu'elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

4. Rapport sectoriel

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Rapport sectoriel 2018

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	907,9	619,4	228,1	34,3	32,6	-6,5	907,9	-
Autre produit d'exploitation	12,8	2,3	0,3	0,1	0,1	-	2,8	10,0
Différences de couverture	-221,3	-219,3	-62,8	39,3	21,5	-	-221,3	-
Total des produits d'exploitation	699,4	402,4	165,6	73,7	54,2	-6,5	689,4	10,0
Charges d'approvisionnement	-263,4	-3,2	-147,8	-68,6	-50,3	6,5	-263,4	-
Marge brute	436,0	399,2	17,8	5,1	3,9	-	426,0	10,0
Charges d'exploitation	-170,3	-143,1	-14,6	-2,2	-2,5	-	-162,4	-7,9
Amortissements et dépréciations	-146,3	-139,7	-4,3	-0,3	-0,3	-	-144,6	-1,7
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	119,4	116,4	-1,1	2,6	1,1	-	119,0	0,4

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	907,9	619,4	228,1	34,3	32,6	-6,5	907,9	-
Autre produit d'exploitation	12,8	2,3	0,3	0,1	0,1	-	2,8	10,0
Charges d'approvisionnement	-263,4	-3,2	-147,8	-68,6	-50,3	6,5	-263,4	-
Charges d'exploitation	-170,3	-143,1	-14,6	-2,2	-2,5	-	-162,4	-7,9
Amortissements et dépréciations	-146,3	-139,7	-4,3	-0,3	-0,3	-	-144,6	-1,7
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-119,4	-116,4	1,1	-2,6	-1,1	-	-119,0	-0,4
Différences de couverture	221,3	219,3	62,8	-39,3	-21,5	-	221,3	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Rapport sectoriel 2017

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	948,2	621,4	240,8	34,0	72,7	-20,7	948,2	-
Autre produit d'exploitation	19,8	0,9	0,1	-	-	-	1,0	18,8
Différences de couverture	-220,6	-201,9	-41,0	48,7	-26,4	-	-220,6	-
Total des produits d'exploitation	747,4	420,4	199,9	82,7	46,3	-20,7	728,6	18,8
Charges d'approvisionnement	-294,1	-15,1	-177,1	-80,4	-42,2	20,7	-294,1	-
Marge brute	453,3	405,3	22,8	2,3	4,1	-	434,5	18,8
Charges d'exploitation	-185,2	-147,9	-17,2	-1,6	-2,1	-	-168,8	-16,4
Amortissements et dépréciations	-143,2	-134,9	-5,7	-0,3	-0,4	-	-141,3	-1,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	124,9	122,5	-0,1	0,4	1,6	-	124,4	0,5

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	948,2	621,4	240,8	34,0	72,7	-20,7	948,2	-
Autre produit d'exploitation	19,8	0,9	0,1	-	-	-	1,0	18,8
Charges d'approvisionnement	-294,1	-15,1	-177,1	-80,4	-42,2	20,7	-294,1	-
Charges d'exploitation	-185,2	-147,9	-17,2	-1,6	-2,1	-	-168,8	-16,4
Amortissements et dépréciations	-143,2	-134,9	-5,7	-0,3	-0,4	-	-141,3	-1,9
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-124,9	-122,5	0,1	-0,4	-1,6	-	-124,4	-0,5
Différences de couverture	220,6	201,9	41,0	-48,7	26,4	-	220,6	0,0

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités visées par la LAPeI correspond aux coûts de capital sur les biens investis nécessaires à l'exploitation plus les impôts par segment (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LAPeI sont représentées dans la note 5.

Utilisation du réseau Le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. En outre, les recettes issues de la vente aux enchères de capacités de congestion aux frontières nationales sont transférées à ce segment afin de réduire les coûts de réseau imputables, dès lors que l'EICOM approuve le but de cette utilisation. Par ailleurs, une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment; l'autre partie est présentée dans le segment Pertes de transport.

Le chiffre d'affaires net de CHF 619,4 millions dans ce segment se maintient au niveau de l'exercice précédent (CHF 621,4 millions). S'agissant des sources de recettes évoquées ci-dessus, on constate toutefois les écarts suivants par rapport à l'exercice précédent: d'un côté, les revenus tarifaires de l'exercice sous revue ont baissé de CHF 41,4 millions par rapport à 2017. De l'autre, Swissgrid a réalisé CHF 170,1 millions de revenus de ventes aux enchères, soit une augmentation de CHF 34,1 millions par rapport à la période de comparaison. Les revenus des compensations pour l'ITC ont augmenté de CHF 5,3 millions par rapport à l'année précédente.

Les charges d'approvisionnement de l'exercice 2018, qui totalisent CHF 3,2 millions, affichent une baisse par rapport à l'exercice précédent (CHF 15,1 millions), qui s'explique par la réduction des indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport.

Les coûts totaux de ce segment pendant l'exercice sous revue sont de nouveau nettement inférieurs aux chiffres d'affaires réalisés. Le déficit existant au 31 décembre 2017 de CHF 223,2 millions a été diminué de CHF 219,3 millions pour atteindre CHF 3,9 millions.

Prestations de service système générales/Énergie d'ajustement

La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie.

La baisse des coûts d'acquisition dans ce segment de CHF 29,3 millions par rapport à 2017, qui s'élèvent à CHF 147,8 millions, s'explique par le net recul des coûts de la mise en réserve de la puissance de réglage. La charge pour les prestations de service système (PSS) générales est principalement financée par les recettes de tarif. Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires net de l'exercice sous revue 2018 est passé de CHF 240,8 millions à CHF 228,1 millions, une baisse qui est due à la diminution des recettes tarifaires.

Malgré le recul du chiffre d'affaires, le fait que les coûts reculent plus fortement que le chiffre d'affaires a permis de dégager un excédent de CHF 62,8 millions pendant l'exercice sous revue. Au 31 décembre 2018, ce segment affiche un excédent de CHF 130,2 millions.

Pertes de transport (PSS individuelles) Dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC. L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres.

Pendant l'exercice sous revue, les coûts d'acquisition s'établissent à CHF 68,6 millions dans ce segment (exercice précédent: CHF 80,4 millions). Pendant l'exercice précédent, ce poste était en outre grevé par la prise en compte d'une indemnité ultérieure de CHF 10 millions. Corrigés de cet effet extraordinaire, les coûts d'acquisition de 2018 se maintiennent au niveau de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires net de CHF 34,3 millions réalisé dans ce segment est à peine plus élevé que celui de l'année précédente (CHF 34,0 millions). En 2018 aussi, comme les coûts restent largement supérieurs aux revenus dans ce segment, le déficit a augmenté de CHF 39,3 millions pour atteindre CHF 69,2 millions.

Énergie réactive (PSS individuelles) La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques. Les charges d'approvisionnement sont couvertes, d'une part, par un tarif individuel applicable à l'énergie réactive et, d'autre part, par le tarif général des PSS.

Comparé à l'année précédente, le chiffre d'affaires net dans ce segment a baissé de CHF 40,1 millions. Cette baisse est due à une diminution de CHF 22,5 millions des recettes à travers le tarif général des PSS et au revenu de tarif négatif de l'énergie réactive de CHF -13,3 millions pendant l'exercice (exercice précédent: CHF 4,3 millions). Ce revenu de tarif négatif de l'énergie réactive est dû à la rétrocession du tarif de l'énergie réactive trop élevé facturé dans le passé et pendant l'exercice 2018 aux parties directement raccordées au réseau de transport. En revanche, le tarif général des PSS fixé dans le segment Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement était trop bas. Swissgrid a donc décidé dans l'exercice 2018 de rembourser selon le principe de causalité aux destinataires des factures les recettes tarifaires perçues en trop au cours des années dans le segment Énergie réactive. Par conséquent, la rétrocession a entraîné une baisse du chiffre d'affaires réalisé sur les revenus de tarif de l'énergie réactive de l'ordre de CHF 17,5 millions. Le déficit du même montant qui en résulte est transféré dans le segment Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement, réduisant ainsi l'excédent existant dans ce segment (cf. note 15). En considérant les deux segments, cette situation n'a eu aucune incidence sur le résultat pour Swissgrid.

Il en résulte un déficit de CHF 21,5 millions dans le segment Énergie réactive en 2018. Déduction faite du déficit de CHF 17,5 millions évoqué précédemment, qui a été transféré dans le segment Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement, il en résulte un déficit de CHF 22,6 millions au 31 décembre 2018.

5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI

mio CHF	Segment	2018	2017
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	434,4	475,8
Revenus ITC nets	A/C	19,1	12,3
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	170,1	136,0
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B/D	183,3	229,4
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	90,7	79,8
Revenus de tarif Pertes de transport	C	30,1	31,3
Revenus de tarif Énergie réactive	D	-13,3	4,3
Éliminations		-6,5	-20,7
Chiffre d'affaires net		907,9	948,2
Charges d'exploitation Réseau de transport	A	1,8	1,6
Coût de capital Réseau de transport	A	1,4	13,5
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	79,0	135,4
Charges de démarrage autonome/marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charges de renforcement du réseau	B	20,5	13,0
Charges d'énergie PSS	B	47,2	27,6
Charges de compensation de perte de transport	C	68,6	80,4
Charges de l'énergie réactive/du maintien de la tension	D	50,3	42,2
Éliminations		-6,5	-20,7
Charges d'approvisionnement		263,4	294,1

Lettres attribuées aux segments:

- A = Utilisation du réseau
- B = Prestations de service système générales/Énergie d'ajustement
- C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)
- D = Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 14,9 millions (exercice précédent: CHF 9,6 millions)
- Compensation Pertes de transport (C) CHF 4,2 millions (exercice précédent: CHF 2,7 millions)

La compensation ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspond au revenu net. Les taxes de surveillance dues à l'EICom et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'un montant de CHF 4,8 millions (exercice précédent: CHF 4,5 millions), sont déduites du revenu brut de CHF 18,6 millions pour l'utilisation du réseau (exercice précédent: CHF 13,1 millions) et de CHF 5,3 millions pour les pertes de transport (exercice précédent: CHF 3,7 millions).

Les revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et les revenus des échanges involontaires sont répartis comme suit:

- PSS générales (B): CHF 137,4 millions (exercice précédent: CHF 161,0 millions)
- Énergie réactive (D): CHF 45,9 millions (exercice précédent: CHF 68,4 millions)

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2018	2017
Règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie	–	6,6
Règlement gestion des congestions	10,0	7,3
Établissement garanties d'origine – énergie renouvelable	–	4,9
Autres	2,8	1,0
	12,8	19,8

À partir de l'exercice sous revue, le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie et l'établissement des garanties d'origine ont été réalisés pour la première fois directement par Pronovo AG.

7. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2018	2017
Entretien du réseau	24,6	29,4
Commande des installations de réseau	4,2	5,4
Autres prestations dans le secteur du réseau	8,7	14,9
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	25,5	25,6
Maintenance matériel et logiciels	9,9	9,2
	72,9	84,5

Dans l'ensemble, les coûts dans le secteur du réseau ont baissé par rapport à l'exercice précédent. En plus de la baisse des coûts de l'entretien du réseau et dans le secteur des autres prestations de services, le raccordement d'autres sous-stations au propre système de conduite du réseau a contribué à réduire encore davantage les coûts de commande des installations de réseau.

Les autres prestations de services dans le secteur du réseau incluent notamment les prestations fournies par des tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

8. Charges de personnel

mio CHF	2018	2017
Salaires, bonus, allocations	67,2	71,3
Assurances du personnel	12,1	13,1
Autres charges de personnel	3,3	3,8
	82,6	88,2
Effectifs au 31.12.		
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	482	459
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	0	44
	482	503
Équivalents temps plein:		
pour l'activité centrale (LApEI)	464,0	442,1
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	0,0	41,1
	464,0	483,2
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	8	14
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	0	1
	8	15
Équivalents temps plein:		
pour l'activité centrale (LApEI)	7,0	12,9
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	0,0	0,8
	7,0	13,7

À partir de l'exercice sous revue, le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie et l'établissement des garanties d'origine ont été réalisés pour la première fois directement par Pronovo AG qui a repris les collaborateurs de Swissgrid dont elle a besoin pour réaliser le règlement.

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement, ainsi que les frais forfaitaires.

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2018	2017
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,25	1,27
Rémunérations variables	0,64	0,65
Prestations en nature ¹	0,01	0,01
Prestations de prévoyance ²	0,25	0,31
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	2,15	2,24
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,43	0,42
Rétributions variables	0,22	0,21
Prestations de prévoyance ²	0,11	0,10
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,76	0,73

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2018	2017
Loyers	9,4	7,3
Rentes de droit de superficie	4,1	4,4
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	4,0	3,7
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,0	2,0
Taxes, redevances, concessions	5,0	4,0
Assurances	1,5	2,1
Autres frais d'administration	2,6	2,8
	29,4	27,1

Les coûts comparativement plus élevés que l'exercice précédent dans le poste Loyers sont dus au déménagement de Laufenburg et Frick vers Aarau et à l'installation dans le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2018 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 65 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000). Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

10. Produits financiers

mio CHF	2018	2017
Produits d'intérêts	–	–
Autres produits financiers	0,8	0,4
	0,8	0,4

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Electricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,6 million (exercice précédent: CHF 0,3 million).

11. Charges financières

mio CHF	2018	2017
Intérêts des emprunts	10,3	10,3
Intérêts des prêts convertibles et prêts	27,6	33,1
Commissions de mise à disposition	0,5	0,5
Autres charges financières	0,9	0,8
	39,3	44,7

Le premier remboursement partiel de prêts convertibles pour un montant de CHF 142,2 millions a eu lieu au début de l'exercice 2018, ce qui a eu pour effet de réduire les charges d'intérêts des prêts convertibles et des prêts.

12. Impôts sur le bénéfice

mio CHF	2018	2017
Impôts sur le bénéfice courants	17,0	26,4
Variation des impôts différés	–1,7	–11,1
	15,3	15,3

Pendant l'exercice précédent, des différences d'évaluation résultant des reprises du réseau le 3 janvier 2013, entre les valeurs selon les Swiss GAAP RPC et les valeurs fiscales déterminantes avaient été enregistrées. Au cours de l'exercice sous revue, la situation des impôts sur les bénéfices courants et latents est revenue à la normale. Le taux d'imposition moyen calculé sur la base du résultat ordinaire s'élève à 18,9% (exercice précédent: 19,0%).

13. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2018

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2018	303,9	1 932,3	2 490,5	175,5	60,6	4 962,8
Entrées	151,9	18,1	17,2	48,2	5,2	240,6
Sorties	–	–1,7	–0,8	–10,1	–10,2	–22,8
Reclassification	–100,2	48,3	29,1	20,6	3,0	0,8
Valeur d'acquisition au 31.12.2018	355,6	1 997,0	2 536,0	234,2	58,6	5 181,4
Amortissements cumulés au 1.1.2018	4,9	1 103,6	1 476,7	76,7	53,0	2 714,9
Amortissements	–	63,1	42,2	5,5	5,4	116,2
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–1,3	–0,5	–10,0	–10,0	–21,8
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2018	4,9	1 165,4	1 518,4	72,2	48,4	2 809,3
Valeur comptable nette au 1.1.2018	299,0	828,7	1 013,8	98,8	7,6	2 247,9
Valeur comptable nette au 31.12.2018	350,7	831,6	1 017,6	162,0	10,2	2 372,1

Tableau des immobilisations corporelles 2017

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2017	302,9	1 828,2	2 445,5	165,0	55,3	4 796,9
Entrées	121,4	31,5	7,9	6,2	3,0	170,0
Sorties	–	–	–	–	–1,8	–1,8
Reclassification	–120,4	72,6	37,1	4,3	4,1	–2,3
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	303,9	1 932,3	2 490,5	175,5	60,6	4 962,8
Amortissements cumulés au 1.1.2017	4,9	1 040,5	1 433,1	72,6	49,5	2 600,6
Amortissements	–	63,1	43,6	4,1	5,3	116,1
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–1,8	–1,8
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2017	4,9	1 103,6	1 476,7	76,7	53,0	2 714,9
Valeur comptable nette au 1.1.2017	298,0	787,7	1 012,4	92,4	5,8	2 196,3
Valeur comptable nette au 31.12.2017	299,0	828,7	1 013,8	98,8	7,6	2 247,9

En 2018, Swissgrid a acquis d'autres immobilisations corporelles faisant partie du réseau de transport pour un montant de CHF 2,4 millions (aucune reprise de réseau au cours de l'exercice précédent) et versé des indemnités composées à 30% d'actions et à 70% de prêts.

En outre, les investissements bruts en immobilisations corporelles s'élevaient à CHF 238,2 millions (exercice précédent: CHF 170,0 millions). Comme l'exercice précédent, aucun de ces investissements n'a été financé par des revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

Pendant l'exercice sous revue, les coûts des projets de CHF 0,8 million ont été reclassés des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction (exercice précédent CHF 2,3 millions des installations en construction vers les immobilisations incorporelles en développement).

En 2018, des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 20,0 millions ont été acquises par des proches (exercice précédent: CHF 32,3 millions).

Tableau des immobilisations incorporelles 2018

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2018	19,9	9,2	29,1	144,7	–	144,7
Entrées	9,6	5,4	15,0	4,3	–	4,3
Sorties	–	–	–	–	–	–
Reclassification	–11,9	–2,9	–14,8	2,6	–	2,6
Valeur d'acquisition au 31.12.2018	17,6	11,7	29,3	151,6	–	151,6
Amortissements cumulés au 1.1.2018	–	–	–	59,3	–	59,3
Amortissements	–	–	–	5,3	–	5,3
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2018	–	–	–	64,6	–	64,6
Valeur comptable nette au 1.1.2018	19,9	9,2	29,1	85,4	–	85,4
Valeur comptable nette au 31.12.2018	17,6	11,7	29,3	87,0	–	87,0

Tableau des immobilisations incorporelles 2017

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2017	49,5	23,7	73,2	134,4	–	134,4
Entrées	10,2	4,6	14,8	3,1	–	3,1
Sorties	–5,4	–0,7	–6,1	–	–	–
Reclassification	–34,4	–18,4	–52,8	7,2	–	7,2
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	19,9	9,2	29,1	144,7	–	144,7
Amortissements cumulés au 1.1.2017	5,4	0,7	6,1	53,9	–	53,9
Amortissements	–	–	–	5,4	–	5,4
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–5,4	–0,7	–6,1	–	–	–
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2017	–	–	–	59,3	–	59,3
Valeur comptable nette au 1.1.2017	44,1	23,0	67,1	80,5	–	80,5
Valeur comptable nette au 31.12.2017	19,9	9,2	29,1	85,4	–	85,4

En 2018, Swissgrid a acquis d'autres immobilisations incorporelles faisant partie du réseau de transport pour un montant de CHF 0,1 million (aucune reprise de réseau lors de l'exercice précédent) et versé des indemnités composées à 30% d'actions et à 70% de prêts.

En outre, les investissements bruts en immobilisations incorporelles s'élevaient à CHF 26,1 millions (exercice précédent: CHF 30,5 millions). Comme l'exercice précédent, aucun de ces investissements n'a été financé par des revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières.

Au cours de l'exercice 2018, des proches ont acquis des prestations pour immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 0,6 million (exercice précédent: CHF 1,2 million).

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
127,9	41,0	168,9	292,5	50,2	342,7
5,3	1,6	6,9	19,2	7,0	26,2
-18,3	-1,3	-19,6	-18,3	-1,3	-19,6
9,2	2,2	11,4	-0,1	-0,7	-0,8
124,1	43,5	167,6	293,3	55,2	348,5
87,8	20,7	108,5	147,1	20,7	167,8
16,8	8,0	24,8	22,1	8,0	30,1
-	-	-	-	-	-
-14,7	-1,0	-15,7	-14,7	-1,0	-15,7
-	-	-	-	-	-
89,9	27,7	117,6	154,5	27,7	182,2
40,1	20,3	60,4	145,4	29,5	174,9
34,2	15,8	50,0	138,8	27,5	166,3

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
87,7	22,1	109,8	271,6	45,8	317,4
9,3	3,3	12,6	22,6	7,9	30,5
-1,3	-0,1	-1,4	-6,7	-0,8	-7,5
32,2	15,7	47,9	5,0	-2,7	2,3
127,9	41,0	168,9	292,5	50,2	342,7
73,2	15,0	88,2	132,5	15,7	148,2
15,9	5,8	21,7	21,3	5,8	27,1
-	-	-	-	-	-
-1,3	-0,1	-1,4	-6,7	-0,8	-7,5
-	-	-	-	-	-
87,8	20,7	108,5	147,1	20,7	167,8
14,5	7,1	21,6	139,1	30,1	169,2
40,1	20,3	60,4	145,4	29,5	174,9

14. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Participations	8,7	8,9
Réserves de cotisations de l'employeur	2,0	2,0
	10,7	10,9

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital- actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösigen/Aarau ¹	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau ²	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Aarau AG ³	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

- A = Aarau (auparavant Laufenburg, CH) | monnaie CHF
- B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR
- C = Munich (D) | monnaie EUR
- D = Paris (F) | monnaie EUR
- E = Frick (CH) | monnaie CHF

¹ auparavant Alpiq Netz AG Gösigen/Laufenburg

² auparavant Alpiq Réseau SA Lausanne/Laufenburg

³ auparavant Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG

Suite au déménagement de Swissgrid, toutes les entités transitoires ont également transféré leur siège de Laufenburg à Aarau (cf. lettre A). De plus, CESOC AG a été liquidée pendant l'exercice sous revue.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (RPC 30) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

15. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2016	425,1	-43,9	-18,8	45,0	407,4	-62,7	470,1
Variation 2017	-201,9	-41,0	48,7	-26,4	-220,6		
État au 31.12.2017	223,2	-84,9	29,9	18,6	186,8	-84,9	271,7
Variation 2018	-219,3	-62,8	39,3	21,5	-221,3		
Reclassification	-	17,5	-	-17,5	-		
État au 31.12.2018	3,9	-130,2	69,2	22,6	-34,5	-130,2	95,7
dont à court terme	3,9	-6,3	-	-	-2,4	-6,3	3,9

Les valeurs négatives correspondent à des excédents; sinon, il s'agit de déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes relatives aux estimations, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3.

La note 4 relative au segment Énergie réactive (prestations de services système individuelles) contient des explications au sujet du poste Transferts.

16. Postes du bilan tenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017 ajusté*
Créances résultant de livraisons et de prestations	6,4	11,0
Autres créances	0,2	0,2
Liquidités	11,3	35,4
	17,9	46,6

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017 ajusté*
Engagements résultant de livraisons et de prestations	9,9	8,3
Autres engagements	–	0,1
Comptes de régularisation passifs	8,0	38,2
	17,9	46,6

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

mio CHF	2018	2017 ajusté*
Part au revenu Suisse	151,1	166,3
Règlement gestion des congestions	–11,5	–7,8
Revenu net	139,6	158,5
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	–132,6	–121,0
Revenu des ventes aux enchères non distribué	7,0	37,5

* Comme expliqué dans la note 1, les contrats à terme en cours à la date de clôture ne sont désormais comptabilisés qu'à la date de réalisation de l'opération de base. L'exercice précédent a donc dû être adapté en conséquence: dans le compte de résultat 2017, le poste Part au revenu Suisse et par conséquent le résultat intermédiaire Revenu net ont été augmentés de CHF 5,7 millions, alors que le poste Réduction des coûts imputables du réseau de transport a été diminué de CHF 1,0 million. Il en résulte une augmentation du poste Revenus des ventes aux enchères non distribués de CHF 4,7 millions. Par conséquent, les comptes de régularisation passifs du bilan ont également été augmentés de CHF 4,7 millions étant donné qu'ils contenaient le montant des Revenus des ventes aux enchères non distribués. En contrepartie, le poste Autres engagements a été réduit de CHF 4,7 millions étant donné que les valeurs de remplacement négatives ne sont plus inscrites au bilan.

Suite à l'approbation de l'EICOM du 9 février 2017, des revenus de ventes aux enchères déjà réalisés pour un montant de CHF 132,6 millions au cours de l'exercice 2018 ont pu être versés à Swissgrid (exercice précédent: 121,0 millions) pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Le transfert des revenus des ventes aux enchères de 2018 qui n'ont pas encore été utilisés à hauteur de CHF 7,0 millions (exercice précédent CHF 37,5 millions) à Swissgrid pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport aura lieu en 2019.

Il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 66,5 millions, destinés à couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF découlant des futures recettes attendues en euros. Les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2018 s'élèvent à CHF 1,7 million (contre des valeurs de remplacement négatives de CHF 4,7 millions pendant l'exercice précédent).

17. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Créances résultant de livraisons et de prestations	142,7	158,2
Corrections de valeur individuelles	–	–
	142,7	158,2

18. Autres créances

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	1,1	2,4
Autres	0,4	0,1
	1,5	2,5

19. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Prestations délivrées non facturées	54,1	46,4
Divers	2,9	3,1
	57,0	49,5

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

20. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts	850,0	850,0
Prêts convertibles	720,7	862,1
Prêts	0,1	0,1
Total engagements financiers	1 570,8	1 712,2
dont à court terme	145,2	142,2

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013–2020	30.01.2020
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,625%	2015–2030	21.02.2030

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Le premier remboursement partiel de prêts convertibles pour un montant de CHF 142,2 millions a eu lieu au début de l'exercice 2018. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,405–3,93%	145,2	544,4	31,1
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Lignes de crédit bancaire

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 300 millions. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2018.

21. Provisions

mio CHF	Restructuration	Démantèlement	Plan de fidélisation des collaborateurs	Coûts procéduraux	Impôts différés	Total provisions
État au 31 décembre 2016	3,3	6,7	0,3	3,4	35,3	49,0
Formation	–	–	0,2	0,3	–	0,5
Utilisation	1,6	–	0,1	0,3	11,1	13,1
Dissolution	–	–	–	0,7	–	0,7
État au 31 décembre 2017	1,7	6,7	0,4	2,7	24,2	35,7
Formation	–	–	0,2	0,5	–	0,7
Utilisation	0,8	0,1	0,2	0,2	1,7	3,0
Dissolution	0,4	0,1	–	0,4	–	0,9
État au 31 décembre 2018	0,5	6,5	0,4	2,6	22,5	32,5
dont à court terme	0,5	0,4	0,2	1,4	–	2,5

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

Compte tenu du nombre important de procédures et de la complexité de l'affaire, de nombreuses nouvelles estimations ont vu le jour au fil du temps, ces dernières pouvant influencer, outre le montant absolu de la provision, les postes Formation et Dissolution, ainsi que la part attendue à court terme dans le tableau des provisions.

22. Autres créances

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Taxe sur la valeur ajoutée	4,6	9,4
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,8	2,1
Autres	1,0	1,9
	6,4	13,4

Le poste Autres contient à la date de référence des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 1,0 million).

23. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Prestations délivrées non facturées	54,8	81,5
Personnel et assurances du personnel	6,8	8,5
Intérêts courants et agio d'émission obligataire	10,7	10,8
Impôts	16,6	24,2
	88,9	125,0

24. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour le supplément PSS

L'EiCom a déterminé la méthode de décompte pour le supplément PSS dans la directive 4/2018. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux frais d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EiCom. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours. En outre, d'anciens propriétaires ont déposé à l'EiCom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des coûts d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 20,0 millions et CHF 60,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années fiscales suivantes. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences financières à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2018	7,4	40,4	74,2	122,0
31.12.2017	50,4	41,6	39,6	131,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise. Il a été inauguré au cours de l'exercice sous revue.

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2018	0,7	1,2	1,9
31.12.2017	0,5	1,2	1,7

26. Instruments financiers dérivés

Il existe des instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan afin de couvrir le risque de change de futures levées de capitaux de tiers. Le montant nominal de ces instruments est de CHF 250 millions, les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2018 atteignent CHF 5,8 millions.

27. Prévoyance professionnelle

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale	Déclaration de renonciation	Bilan	Formation de RCE	Bilan	Résultat de la RCE dans les charges de personnel	
	31.12.2018	pro 2018	31.12.2018	pro 2018	31.12.2017	2018	2017
mio CHF							
Institution de prévoyance (CPE)	2,0	–	2,0	–	2,0	–	–
Total	2,0	–	2,0	–	2,0	–	–

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation	Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
					2018	2017
mio CHF	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017			
Institution de prévoyance sans excédent/découvert (CPE)	–	–	–	–	6,9	7,2
Total	–	–	–	–	6,9	7,2

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Energie. Pour cette raison, un avantage économique ou un engagement économique ne peut pas être déterminé sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2018, la caisse de prévoyance commune présente un degré de couverture de 104,4% (exercice précédent: 116,5%).

28. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2018	2017
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	373,6	402,6
dont Utilisation du réseau	282,5	298,2
dont Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	59,2	57,7
dont Pertes de transport	19,9	19,8
dont Énergie réactive	12,0	26,9
Autre produit d'exploitation	0,3	0,8
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	125,6	151,9
dont Utilisation du réseau	2,9	6,5
dont Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	87,4	113,6
dont Pertes de transport	6,8	8,6
dont Énergie réactive	28,5	23,2
Charges de matériel et prestations de tiers	15,8	23,7
Autres charges d'exploitation	4,4	5,0
Produits financiers		
Charges financières	11,8	13,8

Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	2018	2017
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	68,7	77,2
Comptes de régularisation actifs	17,2	15,0
Passifs		
Prêts convertibles et prêts	312,3	364,2
Engagements résultant de livraisons et de prestations	24,2	21,5
Comptes de régularisation passifs	13,2	27,1

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

29. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Acquisition d'autres parties du réseau de transport

Le 3 janvier 2019, Swissgrid a acquis des installations du réseau de transport d'une apporteuse. Le transfert porte sur des installations, qui, pour divers motifs, n'avaient pas pu être acquises jusqu'alors par Swissgrid.

Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 318,1 millions à CHF 319,0 millions. L'ancienne propriétaire a été indemnisée à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 3,0 millions) et à 70% sous forme de prêts d'une valeur de CHF 7,0 millions), convertibles pour moitié en fonds propres. Deux réévaluations sont également prévues à l'occasion de cette reprise du réseau. La première aura vraisemblablement lieu à l'automne 2019, la seconde et dernière lorsque la valeur et la taille de l'ensemble du réseau de transport auront été définitivement fixées par voie juridique.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2018 n'est survenu après la date de clôture du bilan. Les comptes annuels 2018 ont été approuvés le 2 avril 2019 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.



Rapport de l'auditeur

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 20 à 46) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2018, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 119.4 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF -221.3 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles, l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle et les différences de couverture cumulées.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI), et à la note «3. Procédures juridiques» ainsi que à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment).

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2018, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 907.9 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 263.4 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2018) ainsi que à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEI».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conformément aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.



Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviser agréé

Beatriz Vazquez
Expert-réviser agréée

Bâle, 2 avril 2019

KPMG AG, Viaduktstrasse 42, Case Postale 3456, 4002 Bâle

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2018	2017
Chiffre d'affaires net	3	907,9	948,2
Autre produit d'exploitation	4	12,9	19,8
Variation des différences de couverture		-219,6	-171,1
Prestations propres à l'actif		14,6	14,6
Total des produits d'exploitation		715,8	811,5
Charges d'approvisionnement	3	263,4	294,1
Marge brute		452,4	517,4
Charges de matériel et prestations de tiers	5	72,9	84,5
Charges de personnel	6	82,6	88,2
Autres charges d'exploitation	7	29,4	27,1
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		267,5	317,6
Amortissements sur immobilisations corporelles		110,1	108,9
Amortissements sur immobilisations incorporelles		38,2	35,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		119,2	173,4
Produits financiers		0,8	0,4
Charges financières		39,1	45,2
Résultat avant impôts		80,9	128,6
Impôts sur le bénéfice		17,0	26,4
Bénéfice de l'exercice		63,9	102,2

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Liquidités		157,6	176,2
Créances résultant de livraisons et de prestations	8	142,7	158,2
Autres créances		1,5	2,5
Stocks		1,3	2,1
Comptes de régularisation actifs	9	57,0	49,5
Déficits à court terme		–	138,9
Actifs détenus à titre fiduciaire	10	17,9	46,6
Actif circulant		378,0	574,0
Immobilisations financières	11	2,0	2,0
Participations	12	8,4	8,4
Immobilisations corporelles	13	2 279,2	2 148,7
Immobilisations incorporelles	14	281,4	298,1
Déficits à long terme		91,8	108,6
Actif immobilisé		2 662,8	2 565,8
Actif		3 040,8	3 139,8

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2018	31.12.2017
Engagements résultant de livraisons et de prestations	15	70,0	53,5
Engagements financiers à court terme	18	145,2	142,2
Autres engagements	16	6,4	13,4
Comptes de régularisation passifs	17	88,9	125,0
Provisions à court terme	19	2,5	3,3
Excédents à court terme		6,3	1,9
Passifs détenus à titre fiduciaire	10	17,9	46,6
Fonds de tiers à court terme		337,2	385,9
Engagements financiers à long terme	18	1 425,6	1 570,0
Provisions à long terme	19	7,5	8,2
Excédents à long terme		142,5	83,0
Fonds de tiers à long terme		1 575,6	1 661,2
Fonds de tiers		1 912,8	2 047,1
Capital-actions	20	318,1	317,9
Réserve légale issue du capital		403,4	402,9
Réserves issues d'apports de capital		403,4	402,9
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		404,9	370,3
Bénéfice au bilan		404,9	370,3
Report à nouveau		341,0	268,1
Bénéfice de l'exercice		63,9	102,2
Fonds propres		1 128,0	1 092,7
Passif		3 040,8	3 139,8

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2018	2017
Bénéfice de l'exercice		63,9	102,2
Charges financières		39,1	45,2
Produits financiers		-0,8	-0,4
Impôts sur les bénéfices		17,0	26,4
Amortissements		148,3	144,2
Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-0,1	-
Variation des provisions		-1,5	-2,2
Variation des stocks		0,8	-
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		15,5	15,3
Variation des autres créances		1,0	3,2
Variation des comptes de régularisation actifs		-7,5	-6,0
Variation des différences de couverture		219,6	171,1
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		16,5	-442,4
Variation des autres engagements		-7,0	1,1
Variation des comptes de régularisation passifs		-29,1	-22,4
Impôts payés		-24,6	-21,4
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		451,1	13,9
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-238,2	-170,0
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations corporelles		-238,2	-170,0
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		1,1	-
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-26,1	-30,5
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations incorporelles		-26,1	-30,5
Désinvestissements nets dans des immobilisations incorporelles		3,9	-
Investissements dans des participations		-	-0,1
Désinvestissements dans des participations		0,1	-
Dividendes reçus		0,6	0,3
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-258,6	-200,3
Variation des engagements financiers à court terme		-143,1	-
Variation des engagements financiers à long terme		-	0,1
Intérêts payés		-38,6	-43,9
Dividendes versés		-29,4	-21,8
Flux de trésorerie des activités de financement		-211,1	-65,6
Variation des liquidités		-18,6	-252,0
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		176,2	428,2
Liquidités à la fin de l'exercice		157,6	176,2
Variation des liquidités		-18,6	-252,0

Activités de financement et investissement sans répercussions sur la trésorerie

Les anciens propriétaires des nouveaux éléments du réseau de transport acquis par Swissgrid pour un montant de CHF 2,5 millions ont été indemnisés au prix d'achat à 30% sous forme d'actions Swissgrid et à 70% sous forme de prêts.

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid), Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous. Le 9 juillet 2018, Swissgrid a inscrit au registre du commerce le transfert de son siège de Laufenburg à Aarau.

Modifications des estimations Au début de l'exercice 2018, Swissgrid a actualisé la pratique d'activation fixée depuis le 1^{er} janvier 2013 dans le cadre de la reprise du réseau. En comparaison avec l'ancienne ligne directrice, la pratique en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2018 a donné lieu à des activations supplémentaires de l'ordre de CHF 5 millions pendant l'exercice sous revue.

Modification des principes de la présentation des comptes Pour couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF issu des futures recettes attendues en euros, Swissgrid recourt à des contrats à terme. Jusqu'à l'exercice 2017, ces contrats à terme étaient d'ores et déjà inscrits au bilan à leur valeur de marché juste après leur conclusion, et les évaluations ultérieures étaient comptabilisées dans le compte de résultat. En conséquence, les effets de l'opération de base et de l'opération de couverture n'étaient pas comptabilisés dans le compte de résultat en même temps. Swissgrid a donc pris la décision d'appliquer une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) à partir de l'exercice 2018 (voir les explications ci-dessous concernant les instruments financiers dérivés).

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi

fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts.

Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel, de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice et des différences de couverture cumulées. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2018, calculé selon cette méthode, s'élève à 3,83%, comme durant l'exercice précédent.

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'ElCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Sous-stations: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et 5 janvier 2015 sont également inscrites à ce poste du bilan. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction/immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction/immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de taux d'intérêt. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir les futurs cash-flows attendus.

Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données dans la note 24.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé pendant l'exercice 2018 sur tous les segments s'élève à CHF 907,9 millions. Le chiffre d'affaires net de l'exercice précédent s'établissait à CHF 948,2 millions. Si le chiffre d'affaires net réalisé dans les segments Utilisation du réseau et Pertes de transport s'est maintenu au niveau de l'exercice précédent, les produits dans les deux autres segments ont baissé par rapport à l'exercice précédent. La baisse des recettes tarifaires de CHF 24,8 millions dans le segment Prestations de services système générales explique le recul du chiffre d'affaires dans ce segment.

Dans le segment Énergie réactive, le recul est imputable à un effet extraordinaire: Swissgrid a constaté qu'un tarif de l'énergie réactive trop élevé était facturé depuis quelques années aux parties directement raccordées au réseau de transport. Swissgrid a donc décidé dans l'exercice 2018 de rembourser selon le principe de causalité aux destinataires des factures les recettes tarifaires perçues en trop au cours des années dans le segment Énergie réactive. Ce remboursement a réduit le chiffre d'affaires de CHF 17,5 millions dans ce segment. En contrepartie, le tarif général des PSS fixé dans le segment Prestations de services système générales était trop bas. En considérant les deux segments, cette situation n'a eu aucune incidence sur le résultat pour Swissgrid.

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 263,4 millions, ont diminué de CHF 30,7 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 294,1 millions). Leur baisse s'explique principalement par la nette diminution des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage dans le segment Prestations de services système générales en comparaison à 2017. Pendant l'exercice sous revue, les coûts ont également diminué dans les segments Utilisation du réseau et Pertes de transport.

Le segment Utilisation du réseau a enregistré moins d'indemnités ultérieures pour les coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport par rapport à l'exercice précédent. En revanche, les charges d'approvisionnement ont augmenté depuis l'exercice précédent dans le segment Énergie réactive en raison de l'augmentation des quantités achetées.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2018	2017
Règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie	–	6,6
Règlement gestion des congestions	10,0	7,3
Établissement garanties d'origine – énergie renouvelable	–	4,9
Autres	2,9	1,0
	12,9	19,8

À partir de l'exercice sous revue, le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie et l'établissement des garanties d'origine ont été réalisés pour la première fois directement par Pronovo AG.

5. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2018	2017
Entretien du réseau	24,6	29,4
Commande des installations de réseau	4,2	5,4
Autres prestations dans le secteur du réseau	8,7	14,9
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	25,5	25,6
Maintenance matériel et logiciels	9,9	9,2
	72,9	84,5

Dans l'ensemble, les coûts dans le secteur du réseau ont baissé par rapport à l'exercice précédent. En plus de la baisse des coûts de l'entretien du réseau et dans le secteur des autres prestations de services, le raccordement d'autres sous-stations au propre système de conduite du réseau a contribué à réduire encore davantage les coûts de commande des installations de réseau.

Les autres prestations de services dans le secteur du réseau incluent notamment les prestations fournies par des tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

6. Charges de personnel

mio CHF	2018	2017
Salaires, bonus, allocations	67,2	71,3
Assurances du personnel	12,1	13,1
Autres charges de personnel	3,3	3,8
	82,6	88,2

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts relatifs à l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs à l'extérieur, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement, ainsi que les frais forfaitaires.

La moyenne annuelle des emplois à temps plein était supérieure à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2018	2017
Loyers	9,4	7,3
Rentes de droit de superficie	4,1	4,4
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	4,0	3,7
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,0	2,0
Taxes, redevances, concessions	5,0	4,0
Assurances	1,5	2,1
Autres frais d'administration	2,6	2,8
	29,4	27,1

Les coûts comparativement plus élevés que l'exercice précédent dans le poste Loyers sont dus au déménagement de Laufenburg et Frick vers Aarau et à l'installation dans le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau.

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2018 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 65 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

8. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2018, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 27,5 millions (exercice précédent: CHF 66,9 millions).

9. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Prestations délivrées non facturées	54,1	46,4
Divers	2,9	3,1
	57,0	49,5

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

10. Postes du bilan tenus à titre fiduciaire

Suite à l'approbation de l'ECom du 9 février 2017, des revenus de ventes aux enchères déjà réalisés au cours de l'exercice 2018 ont pu être versés à Swissgrid. En 2018, des revenus des ventes aux enchères ont été versés à Swissgrid pour un total de CHF 170,1 millions afin de couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Le transfert des revenus des ventes aux enchères de 2018 qui n'ont pas encore été utilisés à Swissgrid pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport aura lieu en 2019.

Il existe à la date de clôture du bilan des instruments financiers dérivés (contrats à terme) d'un montant nominal de EUR 66,5 millions, destinés à couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF découlant des futures recettes attendues en euros. Les valeurs de remplacement positives au 31 décembre 2018 s'élèvent à CHF 1,7 million (contre des valeurs de remplacement négatives de CHF 4,7 millions pendant l'exercice précédent).

11. Immobilisations financières

Comme durant l'exercice précédent, les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation, à hauteur de CHF 2,0 millions, sont également inscrites dans les immobilisations financières.

12. Participations

		Capital- actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösgen/Aarau ¹	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Aarau ²	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0

CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Aarau AG ³	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

- A = Aarau (auparavant Laufenburg, CH) | monnaie CHF
- B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR
- C = Munich (D) | monnaie EUR
- D = Paris (F) | monnaie EUR
- E = Frick (CH) | monnaie CHF

¹ auparavant Alpiq Netz AG Gösgen/Laufenburg

² auparavant Alpiq Réseau SA Lausanne/Laufenburg

³ auparavant Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG

Suite au déménagement de Swissgrid, toutes les entités transitoires ont également transféré leur siège de Laufenburg à Aarau (cf. lettre A). De plus, CESOC AG a été liquidée pendant l'exercice sous revue.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence déterminante sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

13. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Installations en construction	350,7	299,1
Postes de couplage	809,5	803,7
Lignes	951,6	944,5
Terrains et bâtiments	157,2	93,8
Autres immobilisations corporelles	10,2	7,6
	2 279,2	2 148,7

L'augmentation pendant l'exercice sous revue s'explique par la forte activité d'investissement (investissements de CHF 238,2 millions).

14. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Immobilisations incorporelles en développement	29,3	29,1
Droit d'utilisation	84,8	82,9
Logiciels	50,0	60,4
Pertes de fusion (goodwill)	117,3	125,7
	281,4	298,1

15. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2018, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 23,1 millions (exercice précédent: CHF 19,6 millions). Il existe au 31 décembre 2018 des engagements vis-à-vis de l'organe de révision externe à hauteur de CHF 10 770.

16. Autres engagements

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Taxe sur la valeur ajoutée	4,6	9,4
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,8	2,1
Autres	1,0	1,9
	6,4	13,4

Le poste Autres contient au 31 décembre 2018 des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Energie à hauteur de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 1,0 million).

17. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Prestations délivrées non facturées	54,8	81,5
Personnel et assurances du personnel	6,8	8,5
Intérêts courants et agio d'émission obligataire	10,7	10,8
Impôts	16,6	24,2
	88,9	125,0

18. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Emprunts	850,0	850,0
Prêts convertibles	720,7	862,1
Prêts	0,1	0,1
Total engagements financiers	1570,8	1712,2
dont à court terme	145,2	142,2

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013–2020	30.01.2020
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,625%	2015–2030	21.02.2030

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. Le premier remboursement partiel de prêts convertibles pour un montant de CHF 142,2 millions a eu lieu au début de l'exercice 2018. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,405–3,93%	145,2	544,4	31,1
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Au 31 décembre 2018, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élèvent à CHF 400,5 millions (exercice précédent: CHF 480,6 millions).

19. Provisions

mio CHF	31.12.2018	31.12.2017
Restructuration	0,5	1,7
Démantèlement	6,5	6,7
Plan de fidélisation des collaborateurs	0,4	0,4
Coûts procéduraux	2,6	2,7
Total provisions	10,0	11,5
dont à court terme	2,5	3,3

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

20. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 318 141 670 (exercice précédent: 317 917 131) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

21. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour les PSS

L'EiCom a déterminé la méthode de décompte pour le supplément PSS dans la directive 4/2018. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid.

22. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux frais d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EiCom. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours. En outre, d'anciens propriétaires ont déposé à l'EiCom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des coûts d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 20,0 millions et CHF 60,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années financières suivantes. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017.

L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2018	0,7	1,2	1,9
31.12.2017	0,5	1,2	1,7

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2018	7,4	40,4	74,2	122,0
31.12.2017	50,4	41,6	39,6	131,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise. Il a été inauguré au cours de l'exercice sous revue.

23. Instruments financiers dérivés

Il existe des instruments financiers dérivés à la date de clôture du bilan afin de couvrir le risque de change de futures levées de capitaux de tiers. Le montant nominal de ces instruments est de CHF 250 millions, les valeurs de remplacement négatives au 31 décembre 2018 atteignent CHF 5,8 millions.

24. Procédures juridiques

Le 5 février 2013 puis le 18 juin 2013, l'EiCom a ouvert une procédure pour examiner les différences de couverture pour 2011 et 2012 et les a suspendues jusqu'à la clôture définitive des procédures des coûts et tarifaires de 2009 à 2012. Pour les années 2013 à 2018, l'EiCom n'a pas encore ouvert de procédure d'examen des différences de couverture de ces années. De telles procédures porteraient sur l'examen de l'imputabilité des coûts d'exploitation et du capital de Swissgrid. Ces procédures pourraient se clôturer par une réduction des coûts imputables de Swissgrid.

Swissgrid a estimé le risque cumulé pour les coûts non imputables à CHF 209,8 millions au cours de l'exercice précédent. Elle s'est notamment fondée sur la dernière base de coûts approuvée par l'EiCom, qui date de 2010.

Swissgrid a actualisé son estimation des risques et la procédure de quantification du risque au 31 décembre 2018. Il en résulte un risque cumulé pour les coûts non imputables des années 2011 à 2018 de CHF 110 millions au 31 décembre 2018. Même la survenance du risque maximal de CHF 110 millions ne compromettrait pas la situation des fonds propres de Swissgrid.

L'EiCom a en outre décidé de soumettre à une vérification du système les coûts de capital des années 2013 à 2015 et les différences de couverture des segments Utilisation du réseau des années 2013 à 2015 et Prestations de services système des années 2011 à 2015 de Swissgrid. Cette procédure a pour but non pas d'examiner le niveau des coûts, mais de vérifier la compatibilité des processus et déroulements avec la législation sur l'approvisionnement en électricité et, si nécessaire, d'ordonner des corrections. Il est toutefois possible que ces corrections exigées par l'EiCom aient des répercussions sur les coûts. Début décembre 2018, l'EiCom a remis à Swissgrid un rapport d'examen des processus et procédures de Swissgrid pour calculer les coûts de capital et les différences de couverture afin qu'elle prenne position. Au moment où les comptes annuels sont établis, il n'est pas possible de dire si et dans quelle mesure les coûts imputables de Swissgrid seront réduits à l'issue de la vérification du système.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2018 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. De la même manière, Swissgrid juge que ses processus et procédures pour calculer les différences de couverture et de capital sont compatibles avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Aucun arrêt ayant force exécutoire ne devrait être rendu avant l'année 2020 dans le cadre des procédures en cours évoquées précédemment. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2020.

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

25. Honoraires de révision

En 2018, les honoraires pour les services de révision s'élevaient à CHF 0,18 million (exercice précédent: CHF 0,17 million) et à CHF 0,09 million (exercice précédent: CHF 0,01 million) pour les autres services.

26. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Acquisition d'autres parties du réseau de transport

Le 3 janvier 2019, Swissgrid a acquis des installations du réseau de transport d'une apporteuse. Le transfert porte sur des installations, qui, pour divers motifs, n'avaient pas pu être acquises jusqu'alors par Swissgrid. Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 318,1 millions à CHF 319,0 millions. L'ancienne propriétaire a été indemnisée à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 3,0 millions) et à 70% sous forme de prêts d'une valeur de CHF 7,0 millions), convertibles pour moitié en fonds propres. Deux réévaluations sont également prévues à l'occasion de cette reprise du réseau. La première aura vraisemblablement lieu à l'automne 2019, la seconde et dernière lorsque la valeur et la taille de l'ensemble du réseau de transport auront été définitivement fixées par voie juridique.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2018 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2018 ont été approuvés le 2 avril 2019 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2018	2017
Report de l'exercice précédent	340 932 702,88	268 085 749,24
Bénéfice de l'exercice	63 976 968,02	102 248 287,30
Bénéfice au bilan	404 909 670,90	370 334 036,54
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	32 818 022,21	29 401 333,66
Report à nouveau	372 091 648,69	340 932 702,88
Total affectation	404 909 670,90	370 334 036,54

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Compte tenu de la réévaluation 1 prévue à l'automne 2019 pour les éléments du réseau incorporés le 3 janvier 2019, suite à laquelle, sur la base du capital conditionnel (art. 3a des statuts), de nouvelles actions seront émises qui seront également assorties d'un droit de distribution de dividendes pour l'exercice 2018 conformément aux accords contractuels passés entre Swissgrid et les apporteurs, il convient de fixer la date de versement des dividendes après l'achèvement de la réévaluation 1. Le montant distribué par action sera déterminé par le nombre d'actions donnant droit à dividende, qui résulte après l'achèvement de la réévaluation 1.

Aarau, le 2 avril 2019

Pour le Conseil d'administration:
Adrian Bult, Président



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 52 à 63) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2018, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 119.2 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF -219.6 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles, l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle et les différences de couverture cumulées.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI) ainsi que à la note «24. Procédures juridiques».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2018, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 907.9 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 263.4 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» ainsi que à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.



Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Beatriz Vazquez
Expert-réviser agréée

Bâle, 2 avril 2019